



Quelle intervention des agglomérations dans les politiques de jeunesse ? Chambéry Métropole, Grand Roanne, L'agglomération de Bourg-en-Bresse

Les collectivités locales apparaissent aujourd'hui comme les acteurs premiers des politiques de jeunesse. Se pose alors la question du rôle de l'intercommunalité par rapport à celui des communes dans l'élaboration et le portage de politiques aptes à répondre aux besoins spécifiques des jeunes. Mais quelle légitimité les agglomérations ont-elles pour intervenir sur ce champ qui ne fait pas partie de leurs compétences obligatoires ? Par quel biais réussissent-elles alors à aborder ces problématiques ? Les propos et informations ont été recueillis auprès de Julie Henry, Patrick Leblanc et Catherine Buathier, respectivement chefs de projets politique de la ville à Grand Roanne Agglomération, à Chambéry Métropole et à L'agglomération de Bourg-en-Bresse.

MÊME SI les problématiques liées à la jeunesse ne font pas partie des compétences obligatoires des intercommunalités, ces dernières n'en demeurent pas moins concernées par cette thématique. En effet, dans la plupart des compétences obligatoires (habitat, économie et insertion, déplacement, politique de la ville), les questions abordées se posent de façon particulière pour les jeunes. En outre, l'échelle intercommunale peut se révéler tout à fait pertinente, en termes de partenariat, de territoire d'intervention, pour répondre de manière adaptée aux besoins des jeunes.

UNE APPROCHE TRANSVERSALE DE LA JEUNESSE

Parmi les trois agglomérations interrogées, aucune ne dispose d'un service ou d'un élu dédié aux questions liées à la jeunesse. La plupart des actions pilotées au niveau de l'agglomération et touchant les jeunes se font au titre de la politique de la ville. Par exemple, le dispositif Ville vie vacances, présent notamment sur le Grand Roanne et Chambéry Métropole, est coordonné au niveau intercommunal. Il s'adresse aux jeunes les plus en difficulté et issus, en priorité, des quartiers inscrits en politique de la ville et propose, à travers des activités, une prise en charge éducative afin de contribuer à l'insertion sociale et citoyenne des jeunes.

Par ailleurs, sur les thématiques où les agglomérations sont compétentes, l'approche choisie est le plus souvent globale en termes de public. Par exemple, dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) du Grand Roanne Agglomération, des actions sont conduites pour favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi ; mais si ce dispositif touche de fait de nombreux jeunes,

notamment des quartiers prioritaires, ces actions n'ont pas été pensées pour répondre aux problèmes spécifiques qu'ils rencontrent.

Les actions « jeunesse » se situent principalement dans les champs de l'insertion par l'économie et du soutien à la famille et à la parentalité. Quelques actions menées à l'échelle intercommunale relèvent également de l'animation socio-culturelle.

UN RÔLE D'ACCOMPAGNEMENT, DE COORDINATION ET DE LEVIER

D'après les propos recueillis, les communes restent les principales porteuses des actions « jeunesse », le rôle de l'agglomération se situe alors plus dans la **coordination, la mise en cohérence** à l'échelle intercommunale des différentes interventions communales. Si les difficultés spécifiques que rencontrent les jeunes apparaissent comme un enjeu important aux yeux des acteurs de la politique de la ville intervenant à l'échelle intercommunale, le fait que cette problématique ne fasse pas partie des compétences obligatoires des agglomérations, freine fortement une réelle appropriation de ces problématiques à l'échelle intercommunale.

Par exemple, L'agglomération de Bourg-en-Bresse a initié depuis quelques années des expériences en direction de la jeunesse, mais elles n'ont pu se pérenniser, notamment sur le volet animation socio-culturelle, faute d'avoir pu trouver un positionnement clair de L'agglomération vis-à-vis des communes. Par conséquent, les priorités se sont recentrées sur les compétences de base (habitat et emploi-insertion). L'agglomération a parallèlement continué à développer de l'accompagnement, de l'ingénierie de projet en direction des jeunes aux communes qui le souhaitent, en mutualisant certains moyens, notamment à travers le travail engagé sur la création d'un fonds d'aide à l'initiative des jeunes (même si la gestion des financements reste à la charge des communes).

P. Leblanc confirme le fait que sur les questions jeunesse, « *on est encore sur des compétences directes des communes, le rôle de l'agglomération est plus de faire levier, d'accompagner les projets* ». ■

Marion VEYRET